



## Modification des statuts par administrateur judiciaire

Par **Natalisa**, le **05/02/2015** à **23:49**

**[fluo]Bonjour,[/fluo] (obligatoire sur le 1er message)**

Associé dans une SCI familiale qui, depuis 1 an, est gérée par un administrateur judiciaire lequel a décidé, après un an de gérance, de changer les statuts sans l'accord des associés et sans faire, au préalable, une AG pour avoir l'accord des associés, puisque il est stipulé dans nos statuts, que toutes les décisions doivent être prises à l'unanimité. Je me demande comment un administrateur a le droit seul de les modifier sans l'accord à l'unanimité des associés.

Pouvez vous me l'expliquer et est-ce légal que nos statuts puissent être modifiés de cette façon par un administrateur judiciaire.

Merci de vos réponses.